

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 21
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250522-DCM_2025_05_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 22 mai

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2025 05 22

OBJET : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'URBANISME POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE (PERMIS DE DEMOLIR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2121-29 et L.2122.21,,

Vu le projet de réhabilitation de l'école élémentaire porté par la commune de Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que certains ouvrages sont à démolir :

- démolition du bâtiment «salle de sport et annexes» (dès cet été 2025),
- démolition annexe mairie,

- démolition du sanitaire public rue Onze Novembre et mur de clôture (en partie),
- bâtiment principal : démolition de la rampe, emmarchements côté nord et sud, dépose du portail coulissant et du poteau attenant,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (21 voix pour, 4 abstentions) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande de permis de démolir afin de concrétiser le projet de réhabilitation de l'école élémentaire ainsi tous documents relatifs à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 mai 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 03.06.2025
Publié ou Notifié
le : 03.06.2025